



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA MANIFESTATION « MONTGOLFIERES »
ESPLANADE FELIX MARIE DE KERIMEL DE KERVENO
DIMANCHE 24 AVRIL 2011**

*EH/BD
APM 11/0415*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par Monsieur André MONGRAND - Président de l'association « LE REVE D'ICARE », demeurant 51 Front de Mer - 17200 ROYAN, en date du 13 janvier 2011,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

Considérant qu'il importe d'assurer le bon déroulement de la manifestation « MONTGOLFIERES », dimanche 24 avril 2011,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'association « LE REVE D'ICARE » est autorisée à organiser une manifestation « MONTGOLFIERES », esplanade Félix Marie Kérimel de Kerveno, dimanche 24 avril 2011.

ARTICLE 2 : Un tivoli ainsi que différents matériels seront implantés esplanade Félix Marie Kérimel de Kerveno, du jeudi 21 avril 2011 au mardi 26 avril 2011 à 18h00.

ARTICLE 3: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 21 mars 2011

*Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 24 mars 2011*

*Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD*